

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JUIN 2014**

**PROCÈS VERBAL**

Transmis aux Conseillers Municipaux le :	
Approuvé en Conseil Municipal le :	
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2014

La séance est ouverte à 20H00

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

**ASSISTE DE :**

		NON	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS	
<b>ADJOINTS</b>	M. Jean-Jacques GRESSIER		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal DURAND		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Rémi DECOUT		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Jeannine CHERY		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Areski OUDJEBOUR		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Virginie TOLLARD		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Francis SELLAM		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal ALLAIN		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Pierre MARCHADIER		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Majorité municipale</b>	<b>CONSEILLERS MUNICIPAUX</b>	Mme Jennie PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Boutaïeb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Liliane REUSCHLEIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Isabelle CONA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>x</b>	<input type="checkbox"/>
		Mme Amèle SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Hélène DECOTIGNIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Gilles COLRAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mlle Christelle FORTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Mme DECOTIGNIE</b>	<input type="checkbox"/>
		M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Caroline RUIZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Maxime OUANOUNOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Catherine MEUNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Stephan SILVESTRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Corinne FIORENTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Jean-François CLAIR	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>M. LAVAL</b>	<input type="checkbox"/>
		Mme Louise MARIE-MABIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Michel LAVAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Chantal COLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Bernard DUVERT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	30
Nombre de membres excusés représentés	03
Absents	0

\* \*  
\*

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIIN 2014

### 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme est désigné à la majorité pour remplir les fonctions de secrétaire.

<b>1</b>	<b>DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
<i>Le Conseil désigne, à la majorité, M</i>	

\* \*  
\*

### 2 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2, et demande s'il y a des questions.

<b>2</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014</b>
<i>LE CONSEIL, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2014</i>	

\* \*  
\*

### 3 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3, et demande s'il y a des questions.

<b>3</b>	<b>COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>	

\* \*  
\*

### 4 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOINVILLE LE PONT POUR LA MANDATURE 2014-2020

M. Rémi DECOUT donne lecture de l'exposé n 4, et demande s'il y a des questions.

<b>4</b>	<b>REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOINVILLE LE PONT POUR LA MANDATURE 2014-2020</b>
<b>LE CONSEIL ;</b> Après en avoir délibéré, par :	
Pour	
contre	
abstention	
- Approuve le règlement intérieur du conseil municipal de Joinville-le-Pont pour la mandature 2014-2020.	

\* \*  
\*

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2014

### 5 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2014 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 5, et demande s'il y a des questions.

5	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2014 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013																												
<p><b>LE CONSEIL ;</b></p> <p>Après le départ de Monsieur le Maire,</p> <p>Réuni sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSIER</p> <p>Après en avoir délibéré, par :</p>																													
Pour																													
contre																													
abstention																													
<p>- Approuve le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2013, lequel peut se résumer de la manière suivante :</p> <table border="1" style="margin: 10px auto; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Section de fonctionnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat estimé de l'exercice</td> <td style="text-align: right;">5 034 839,16 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">0,00 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat de clôture de l'exercice 2013</td> <td style="text-align: right;">5 034 839,16 €</td> </tr> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Section d'investissement</th> </tr> <tr> <td>Résultat estimé de l'exercice</td> <td style="text-align: right;">523 269,83 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté en section d'investissement</td> <td style="text-align: right;">1 429 534,16 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat de clôture de l'exercice 2013</td> <td style="text-align: right;">1 952 803,99 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.</p> <p>- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :</p> <table border="1" style="margin: 10px auto; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Section de fonctionnement</th> </tr> <tr> <th style="width: 50%;">Dépenses</th> <th style="width: 50%;">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">0,00</td> <td style="text-align: center;">0,00</td> </tr> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Section d'investissement</th> </tr> <tr> <th style="width: 50%;">Dépenses</th> <th style="width: 50%;">Recettes</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2 419 548,01</td> <td style="text-align: center;">557 824,91</td> </tr> </tbody> </table> <p>- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p> <p>- Confirme l'affectation des 5 034 839,16€ de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2013 sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2014 de la manière suivante :</p> <p>•Recette d'Investissement (compte 1068) : <span style="float: right;">5 034 839,16€</span></p>		Section de fonctionnement		Résultat estimé de l'exercice	5 034 839,16 €	Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €	Résultat de clôture de l'exercice 2013	5 034 839,16 €	Section d'investissement		Résultat estimé de l'exercice	523 269,83 €	Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	1 429 534,16 €	Résultat de clôture de l'exercice 2013	1 952 803,99 €	Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes	0,00	0,00	Section d'investissement		Dépenses	Recettes	2 419 548,01	557 824,91
Section de fonctionnement																													
Résultat estimé de l'exercice	5 034 839,16 €																												
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €																												
Résultat de clôture de l'exercice 2013	5 034 839,16 €																												
Section d'investissement																													
Résultat estimé de l'exercice	523 269,83 €																												
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	1 429 534,16 €																												
Résultat de clôture de l'exercice 2013	1 952 803,99 €																												
Section de fonctionnement																													
Dépenses	Recettes																												
0,00	0,00																												
Section d'investissement																													
Dépenses	Recettes																												
2 419 548,01	557 824,91																												
<i>Monsieur le Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote.</i>																													

\* \*  
\*

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2014**

**6 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

6	<b>BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013</b>	
<b>LE CONSEIL ;</b>		
Après le départ de Monsieur le Maire,		
Réuni sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSIER		
Après en avoir délibéré par :		
Pour		
contre		
abstention		
– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2013 du service d'assainissement, lequel peut se résumer de la manière suivante :		
<b>Section de fonctionnement</b>		
Résultat estimé de l'exercice		318 199,40 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement		
Résultat de clôture de l'exercice 2013		318 199,40 €
<b>Section d'investissement</b>		
Résultat estimé de l'exercice		-252 298,28 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement		149 253,43 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013		-103 044,85 €
– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.		
– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :		
<b>Section d'exploitation</b>		
Dépenses	Recettes	
0,00	0,00	
<b>Section d'investissement</b>		

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2014

26 237,42

326 272,75

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation de 318 199,40 € de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe du service d'assainissement pour l'exercice 2013 sur le budget annexe 2014 du service d'assainissement de la manière suivante :

- Recette d'investissement (compte 106)
318 199,40 €

*Monsieur le Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote.*

\* \*  
\*

### 7 BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2014 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 7 et demande s'il y a des questions.

7

#### BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2014 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

**LE CONSEIL ;**

Après le départ de Monsieur le Maire,

Réuni sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSIER

Après en avoir délibéré par:

Pour

contre

abstention

– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2013 du budget annexe du cinéma, lequel peut se résumer de la manière suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	-42 723,21 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	43 273,95 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	550,74 €
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	-20 619,62 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	505,33 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	-20 114,29 €

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2014**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	Recettes
0,00	0,00
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	Recettes
0,00	35 369,00

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Constate l'application de l'article L.2311-5 du CGCT du fait de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser) et le report du résultat de fonctionnement au sein de la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 550,74 €

*Monsieur le Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote.*

\* \*  
\*

**8 BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME – EXERCICE 2014 – ADOPTION DU COMPTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

8	<b>BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME – EXERCICE 2014 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013</b>
<p>LE CONSEIL ;</p> <p>Après le départ de Monsieur le Maire, Réuni sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSIER Après en avoir délibéré, par :</p>	
Pour	
contre	
abstention	
<p>– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2013 de l'office du tourisme, lequel peut se résumer de la manière suivante :</p>	

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2014**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	9 370,97 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	-252,86 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	9 118,11 €
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	179,48 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	675,30 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	854,78 €

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	Recettes
-	-
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	Recettes
-	-

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Constate l'application de l'article L.2311-5 du CGCT du fait de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser) et le report du résultat de fonctionnement au sein de la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 9 118,11€

*Monsieur le Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote.*

\* \*  
\*

**9 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2014 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

9	<b>BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2014 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013</b>
<b>LE CONSEIL ;</b>	
Après le départ de Monsieur le Maire,	
Réuni sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSIER	
Après en avoir délibéré, par :	
Pour	
contre	



abstention

- Approuve le compte administratif pour l'exercice 2013 du Port de Plaisance, lequel peut se résumer de la manière suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	-355,34 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice 2013	-355,34 €
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	-35 557,56 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	267 251,38 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	231 693,82 €

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	Recettes
0,00	0,00
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	Recettes
7 210,20	0,00

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme qu'il n'y a pas lieu de confirmer l'affectation du résultat du fait de l'existence d'un résultat de fonctionnement négatif.

\* \*  
\*

**10 APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (EIFFAGE AMENAGEMENT)  
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 10 et demande s'il y a des questions.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2014

10	APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (EIFFAGE AMENAGEMENT) ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
LE CONSEIL ;	
En l'absence de M. le MAIRE, de M. Alain BARUGEL et de M. Maxime OUANOUNOU.	
Sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSIER,	
Après en avoir délibéré, par :	
Pour	
contre	
abstention	
– Approuve le Compte-rendu Annuel à la Collectivité Locale arrêté au 31 décembre 2013 remis par Eiffage Aménagement concessionnaire de la ZAC des Hauts de Joinville.	

\* \*  
\*

### 11 DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR POLANGIS

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

11	DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR POLANGIS
LE CONSEIL ;	
Après en avoir délibéré, par :	
pour	
contre	
abstention	
– Approuve la sécurisation du carrefour Boulevard de Polangis/Boulevard des Alliés et sollicite le Député Michel HERBILLON pour une subvention parlementaire à hauteur de 60 000 euros.	

\* \*  
\*

### 12 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION « LE LAPIN VERT »

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

12	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION « LE LAPIN VERT »
LE CONSEIL ;	
Après en avoir délibéré, par :	
Pour	
contre	
abstention	

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2014

- Décide d'allouer une subvention d'investissement à hauteur de 17 952 € à l'association « le Lapin Vert » pour financer l'amarrage de la péniche « Le Lapin vert » au 59 quai de la Marne. L'association fournira à la Ville les factures d'intervention pour justifier de l'usage de cette subvention.

\* \*  
\*

### 13 TARIFS DU CINEMA

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

13	TARIFS DU CINEMA
LE CONSEIL ;	
Après en avoir délibéré, par :	
Pour	
contre	
abstention	
– Approuve les nouveaux tarifs du cinéma applicables à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2014 :	

\* \*  
\*

### 14 COTISATION D'INSCRIPTION AU SERVICE JEUNESSE

Mme Chantal ALLAIN donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

14	COTISATION D'INSCRIPTION AU SERVICE JEUNESSE
LE CONSEIL ;	
Après en avoir délibéré, par :	
Pour	
contre	
abstention	
– Approuve la cotisation d'inscription au Service Jeunesse à hauteur de 5 € par jeune et par an (de septembre 2014 à aout 2015).	

\* \*  
\*

### 15 TARIFS ET REGEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 15 et demande s'il y a des questions.

15	TARIFS ET REGEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES
LE CONSEIL ;	
Après en avoir délibéré, par :	

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2014**

Pour		
contre		
abstention		

- Adopte les nouveaux tarifs pour les prestations périscolaires à compter du 2 septembre 2014 :

	<b>ACCUEIL DU MATIN 7H45/8H25</b>	<b>RESTAURATION SCOLAIRE DE 11H45 A 13H45</b>	<b>ATELIER DU SOIR MATERNELLES ATELIERS DU SOIR ELEMENTAIRES ETUDE + GARDERIE DE ELEMENTAIRES 16H15 à 18H30</b>
Quotients	Gratuit	Repas	Tarif journalier
<b>A</b>	-	4,67 €	3,50 €
<b>B</b>	-	4,18 €	3,30 €
<b>C</b>	-	3,53 €	3,12 €
<b>D</b>	-	2,67 €	2,94 €
<b>E</b>	-	1,56 €	2,75 €
<b>Extérieur</b>	-	5,71 €	3,51 €
<b>PAI</b>	-	1,16 €	-

	<b>ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS DE 10H45 A 18H30 (y compris sortie dérogatoire à 13h)</b>		<b>ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES DE 8H A 18H30</b>	
Quotients	Tarif journalier avec repas	Tarif journalier avec PAI	Tarif journalier avec repas	Tarif journalier avec PAI
<b>A</b>	10,93 €	7,42 €	12,40 €	8,89 €
<b>B</b>	9,41 €	6,39 €	10,64 €	7,62 €
<b>C</b>	7,73 €	5,36 €	8,72 €	6,35 €
<b>D</b>	6,17 €	4,66 €	6,99 €	5,48 €
<b>E</b>	4,19 €	3,79 €	4,81 €	4,41 €
<b>Extérieur</b>	14,49 €	9,94 €	16,55 €	12,00 €

En cas de retard des parents pour venir récupérer leur enfant à l'atelier du soir et à l'accueil de loisirs après 18h30, une pénalité leur sera appliquée à hauteur de 5,09€ pour 1 à 15 minutes de retard, de 10,18€ pour 16 à 30 minutes de retard, de 15,27€ de 31 minutes à 45 minutes, de 20,36€ de 46 à 60 minutes et enfin de 30,54€ au-delà d'une heure.

- Adopte le nouveau règlement des activités périscolaires applicable au 2 septembre 2014 joint à la présente délibération.

\* \*  
\*

**16 REDEPLOIEMENT DES MISSIONS DE L'OFFICE DU TOURISME ET SUPPRESSION DE LA REGIE « OFFICE DU TOURISME »**

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions.

<b>16</b>	<b>REDEPLOIEMENT DES MISSIONS DE L'OFFICE DU TOURISME ET SUPPRESSION DE LA REGIE « OFFICE DU TOURISME »</b>
-----------	---

LE CONSEIL ;

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2014

Après en avoir délibéré, par :

Pour		
contre		
abstention		

– La régie autonome « Office du Tourisme » cessera son exploitation le 1<sup>er</sup> septembre 2014 date à laquelle prennent fin ses opérations.

\* \*  
\*

### 17 ADHESION A LA FEDERATION DES SPORTS DE DANSE

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 17 et demande s'il y a des questions.

17	ADHESION A LA FEDERATION DES SPORTS DE DANSE	
LE CONSEIL ;		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour		
contre		
abstention		
– Décide d'adhérer à la Fédération des Sports de Danse (FSD) pour un montant annuel de 45 €		
– Décide d'augmenter les tarifs de la danse de 9 € pour intégrer la licence à la Fédération des Sports de Danse.		

\* \*  
\*

### 18 PARTICIPATION AU FONDS DE CONCOURS VISANT A REVERSER 49% DE LA TCCFE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 18 et demande s'il y a des questions.

18	PARTICIPATION AU FONDS DE CONCOURS VISANT A REVERSER 49% DE LA TCCFE	
LE CONSEIL ;		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour		
contre		
abstention		
– A compter de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) due au titre de l'année 2015, le SIPPAREC reversera à la commune de Joinville-le-Pont 50% de la TCCFE perçue sur le territoire dans les conditions prévues à l'article L 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales. La délibération du 25 octobre 2007 est abrogé à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015.		
– La commune entend bénéficier du fonds de concours versé par le SIPPAREC afin de couvrir une partie des dépenses d'électricité liées au fonctionnement des installations d'éclairage et/ou des bâtiments publics selon les modalités de versement prévues dans la convention de fonds de concours qui est annexée à la délibération. Le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer la convention et prendre toutes mesures en exécution de la présente délibération.		

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2014

\* \*  
\*

### 19 ACQUISITION DES PARCELLES F79, 80, 175 et 176

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 19 et demande s'il y a des questions.

19	ACQUISITION DES PARCELLES F79, 80, 175 et 176
LE CONSEIL ; Après en avoir délibéré, par :	
Pour	
contre	
abstention	
<p>- Autorise l'acquisition à l'Etat des F 79, 80, 175 et 176 pour une contenance cadastrale globale de 2 281 m<sup>2</sup> conformément aux documents joints.</p> <p>- Le prix d'acquisition est de 91 058 €. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la cession définie à l'article 1<sup>er</sup> seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.</p>	

\* \*  
\*

### 20 CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LE REAMENAGEMENT DE LA RD 86B QUAI PIERRE BROSSOLETTE ET RUE CHAPSAL

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 20 et demande s'il y a des questions.

20	CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LE REAMENAGEMENT DE LA RD 86B QUAI PIERRE BROSSOLETTE ET RUE CHAPSAL
LE CONSEIL ; Après en avoir délibéré, par :	
Pour	
contre	
abstention	
<p>– Approuve la Convention de partenariat pour le réaménagement de la RD 86B Quai Pierre Brossolette et rue Chapsal et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer en exécution de la présente délibération.</p> <p>CONSEIL ;</p>	

\* \*  
\*

### 21 FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANT DU PERSONNEL ET INSTITUTION DU PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE (CT)

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2014

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 21 et demande s'il y a des questions.

21	FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANT DU PERSONNEL ET INSTITUTION DU PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE (CT)
LE CONSEIL ;	
Après en avoir délibéré, par :	
Pour	
contre	
abstention	
– Fixe ainsi la composition du Comité Technique (CT) : <ul style="list-style-type: none"><li>- 6 représentants du personnel titulaires et 6 représentants suppléants</li><li>- 6 représentants de la collectivité titulaires et 6 représentants suppléants</li></ul>	
– Décide le recueil par le Comité Technique de l'avis des représentants de la collectivité.	

\* \*  
\*

### 22 FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANT DU PERSONNEL ET INSTITUTION DU PARITARISME AU SEIN DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 22 et demande s'il y a des questions.

22	FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANT DU PERSONNEL ET INSTITUTION DU PARITARISME AU SEIN DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)
LE CONSEIL ;	
Après en avoir délibéré, par :	
Pour	
contre	
abstention	
– Fixe ainsi la composition du CHSCT : <ul style="list-style-type: none"><li>- 3 représentants du personnel titulaires et 3 représentants suppléants</li><li>- 3 représentants de la collectivité titulaires et 3 représentants suppléants</li></ul>	
– Décide le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.	

\* \*  
\*

### 23 TABLEAU DES EFFECTIFS

LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 23 et demande s'il y a des questions.

23	TABLEAU DES EFFECTIFS
LE CONSEIL ;	

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2014**

Après en avoir délibéré, par :

Pour

contre

abstention

- Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

<i>EMPLOIS</i>		<i>MODIFICATIONS</i>		
<b>GRADE</b>	<b>EMPLOIS BUDGETES</b>	<b>SUPPRESSION</b>	<b>CREATION</b>	<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	24	1		23
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	10	2		8
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1		0
Assistant d'enseignement artistique ppal 1 <sup>ère</sup> classe	17	1 TNC (11/20 <sup>ème</sup> )	1 TC	17

– DECIDE de créer 7 postes supplémentaires dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Missions du poste : animateur périscolaire
- Durée des contrats : 1 an renouvelable dans la limite de 36 mois
- Temps de travail : complet

\* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à;

**Le Secrétaire de Séance**

**Le Maire de Joinville-le-Pont**

**Olivier DOSNE**



**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 JUIN 2014**

Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales		
M. GRESSIER	Mme REUSCHLEIN	Mme SELLAM
Mme DURAND	M. KADDANI	Mme FORTIN
M. DECOUT	M. BARUGEL	Mme RUIZ
Mme CHERY	M. DESTOUCHES Empêché de signer, car absent lors de la séance	Mme ASTEGIANI-MERRAIN
M. OUDJEBOUR	Mme FIORENTINO	M. CLAIR
Mme TOLLARD	Mme MEUNIER	M. LAVAL
M. SELLAM	M. COLRAT	Mme MARIE-MABIT Empêchée de signer, car absente lors de la séance
Mme ALLAIN	M. OUANOUNOU	M. COLIN
M. MARCHADIER	Mme CONA	M. DUVERT
Mme PETIT	M. SILVESTRE	M. AUBRY
M. PLATET	Mme DECOTIGNIE	